



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Droit et sciences économiques

Question écrite n° 59468

Texte de la question

M Philippe Bassinet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la diminution préoccupante des effectifs d'étudiants en capacité en droit. Le nombre d'élèves a baissé de 20 p 100 en dix ans. Ainsi, au centre de Malakoff de l'université René-Descartes-Paris-V, les inscrits de première année sont passés de 269 en 1982-1983 à 75 en 1991-1992. Seuls les grands centres de formation semblent épargnés. Il en résulte des difficultés sérieuses pour maintenir une préparation d'un diplôme national de capacité en droit, et pour préserver le facteur de mobilité qu'il représente. En effet, cette baisse d'effectifs est très préjudiciable. Cette formation a un rôle important dans la promotion sociale car elle permet à des personnes non titulaires du baccalauréat de poursuivre des études supérieures en premier et deuxième cycle. D'autre part, cette formation est la seule à offrir un libre accès de tous à la connaissance du droit. Garantir l'existence de ce diplôme semble donc tout à fait indispensable dans un Etat de droit, dans lequel nul n'est censé ignorer la loi. Certes, une partie de la baisse du nombre d'étudiants est imputable à l'accroissement de la proportion de bacheliers au sein d'une même classe d'âge, et il faut s'en rejouir. Mais cette évolution heureuse ne saurait conduire à négliger ceux qui pour des raisons diverses n'ont pu obtenir le baccalauréat. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer la promotion de ce diplôme. Il lui demande également s'il envisage, dans le cadre de la politique actuellement menée de validation des acquis personnels et professionnels, de mettre en place une instance de réflexion associant la coordination nationale universitaire représentative des associations de capacitaires en droit. Cela permettrait de déterminer les modalités d'une revalorisation de la formation, du diplôme et des débouchés qu'il offre.

Texte de la réponse

Reponse. - La diminution des effectifs d'étudiants inscrits pour la préparation à la capacité en droit ne remet nullement en cause l'existence de ce diplôme qui reste une formation privilégiée pour la promotion de personnes non titulaires du baccalauréat. Conscient des problèmes que connaît ce cursus, le ministre de l'éducation nationale et de la culture a d'ores et déjà envisagé la constitution d'un groupe de travail qui devrait pouvoir se réunir au cours du dernier trimestre de l'année 1992.

Données clés

Auteur : [M. Bassinet Philippe](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59468

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2866